

Petite enfance et FNAS 2025

Près 640 millions d'euros non utilisés

L'argent existe. Ce qui manque, c'est une politique.

Guénange, le 23 mars 2026. Le 17 mars 2026, la Commission d'action sociale (CAS) de la CNAF examinait le bilan du Fonds national d'action sociale (FNAS) 2025. Les chiffres sont sans ambiguïté : **640 millions d'euros destinés à la petite enfance n'ont pas été consommés**. Ce n'est pas une anomalie conjoncturelle : c'est l'aggravation d'une tendance structurelle, dans une branche famille **structurellement excédentaire** — seule branche de la Sécurité sociale dans cette situation. La sous-consommation 2025 double celle de 2024 et dépasse de 57% celle de 2023, qui était déjà historiquement élevée :

Année	Total sous-consommé	dont fonctionnement Petite Enfance	dont investissement Petite Enfance
2023	406,3 M€	66,4 M€	<i>non précisé</i>
2024	~318 M€	122 M€	196 M€
2025	640 M€	416 M€	224 M€

Sources : bilans FNAS 2023-2025 (CA CNAF mai 2024, avril 2025 ; note CAS CNAF 17 mars 2026). Données compilées par le Bureau National du SNPPE.

En trois ans de COG, ce sont plus de 1,3 milliard d'euros destinés à la petite enfance qui n'ont pas été consommés. Si 640 millions restent non utilisés, ce n'est pas une question de moyens : **c'est une question de politique**.

224 millions non utilisés en investissement : la "COG de la Honte" se confirme

En janvier 2023, la Première ministre Élisabeth Borne annonçait 100 000 «solutions d'accueil» supplémentaires d'ici la fin du quinquennat — une promesse aux contours volontairement flous, à laquelle peu d'acteurs croyaient. Le bilan confirme : **seulement 5 573 places nouvelles en 2025**, soit 15 966 depuis 2023 — environ 30 000 de moins qu'annoncé. La CNAF le reconnaît elle-même : le secteur n'attire plus les professionnel-le-s, et les collectivités n'ont plus les moyens d'investir. Ce sont deux conséquences directes de l'absence de revalorisation salariale et du désengagement de l'État.

Fait historique : pour la première fois depuis 2018, **le secteur public devance le secteur marchand** dans la création de places (2 115 contre 1 461). Quand le service public investit, il crée des places pérennes. Quand le marché est sous pression, il ferme.

416 millions non consommés en fonctionnement : la pénurie de professionnels, angle mort de la politique gouvernementale

La CNAF identifie **des places gelées et des réductions horaires liées à la pénurie de professionnel·le·s** parmi les causes de sous-consommation. Le mécanisme est implacable : les crédits existent, les familles ont besoin de places, mais les structures ne peuvent pas les ouvrir. Le taux de couverture national s'établit à seulement **60,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans** (ONAPE 2025) — et encore, ce chiffre inclut des places gelées ou à temps partiel. Une part considérable des familles qui cherchent une solution d'accueil n'en trouvent pas.

Cette pénurie n'est pas une fatalité démographique. C'est le résultat d'années de sous-investissement dans les ressources humaines du secteur. Le Code du travail (art. L.4121-1 et s.) impose l'évaluation et la prévention des risques professionnels : dans un secteur où les TMS et l'épuisement professionnel sont structurels, l'attractivité ne se règle pas par des communications — elle se règle par des actes.

La FFEC confirme, sans le vouloir, le diagnostic du FNAS

Le 20 mars, la Fédération Française des Entreprises de Crèches publiait ses statistiques : **2 608 places détruites en 2025, +225% par rapport à 2024**. La FFEC réclame comme toujours davantage de financements publics. Le SNPPE refuse ce cadrage : la destruction de places dans le secteur marchand est la conséquence prévisible d'un modèle qui a prospéré sur les fonds publics en période favorable et qui se rétracte dès que les exigences de qualité s'imposent.

La question que le SNPPE pose publiquement : où sont passés les bénéfices des années fastes ? Pas dans les salaires des professionnel·le·s ! Pas dans la qualité d'accueil ! Dans les comptes des actionnaires. Et c'est désormais à l'argent public de compenser ?

640 millions à réaffecter : le SNPPE propose des solutions

Le SNPPE soutient la demande de budget rectificatif présenté au CA de la CNAF le 8 avril 2026, sous réserve que la réaffectation soit guidée par des priorités claires :

- **Revalorisation salariale universelle** de tous les professionnel·le·s, sans distinction de statut, de mode de financement (PSU ou PAJE) ni de collectivité. Les professionnel·le·s ne peuvent dépendre de la bonne volonté de chaque gestionnaire ou élu local : c'est une responsabilité de l'État. Le SNPPE revendique **350 € nets mensuels supplémentaires** (300 € en 2021, actualisés à l'inflation 2026 : +15,5%, source INSEE) ;
- **Soutien prioritaire au secteur public et associatif non lucratif**, seuls à même de garantir la pérennité de l'offre indépendamment des aléas économiques ;
- **Transparence effective** : résultats des contrôles PMI (art. L.2324-2 CSP) et reprise des contrôles IGAS dans les sièges des groupes gestionnaires. En 2024, devant la commission d'enquête parlementaire, **Mme Vautrin avait annoncé un contrôle IGAS par an**. Cet engagement n'a pas été tenu. Le SNPPE demande qu'il soit formalisé et respecté, avec publication des résultats sans expurgation ;
- **Refus de tout financement automatique vers le secteur lucratif** sans évaluation préalable de l'utilisation des fonds publics déjà perçus.

Le 26 mars prochain, Mme Rist, ministre des Familles, rencontre les membres du comité de filière petite enfance réunis en plénière. Le SNPPE, membre du Bureau de ce comité, lui posera des questions précises. **640 millions d'euros non consommés, 30 000 places manquantes, des professionnel·le·s qui quittent le secteur : il n'est plus temps d'analyser. Il est, plus que jamais, temps d'agir.**